

Le 21 Avril 1944, les femmes françaises ont obtenu, enfin, deux droits nouveaux : le droit de vote et le droit d'être élues

Sur ces deux points, elles obtiennent l'égalité avec les hommes, qui, eux, avaient obtenu ces deux droits en 1848, avec la Seconde République, autant dire un siècle plus tôt ! En 1848, ce fut l'installation du « suffrage universel masculin », et non pas du « suffrage universel » comme cela fut écrit trop souvent et de façon erronée dans les livres d'histoire. Ces omissions et ces erreurs de langage masquaient l'exclusion des femmes et expliquent en partie que l'arrivée des femmes à parité avec les hommes dans toutes les instances de décision, soit lente et bien imparfaite encore en 2014 mais *Elles aussi*, comme beaucoup de femmes et d'hommes humanistes n'acceptent pas cette dissymétrie. Une démocratie aboutie se doit d'être paritaire.

il y eut durant 150 ans des prises de position, des combats qui honorent celles et ceux qui les ont menés pour la citoyenneté des femmes. On peut citer plusieurs noms :

- Poulain de La Barre fut écrivain et féministe, auteur de « De l'égalité des sexes » en 1676,
- Condorcet, député girondin de la révolution se prononce pour le droit de vote des femmes et publie « De l'admission des femmes dans la cité » (1790),
- Olympe de Gouges a payé de sa vie son « modernisme extravagant » et son féminisme,
- On peut citer aussi Léon Fourier, Léon Richer (fondateur de la Ligue française pour les droits des femmes), Victor Hugo : « ... dans notre législation, la femme ne vote pas, ne compte pas ; elle n'est pas. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est un fait violent ; il faut qu'il cesse... » (1870). En 1934, Wilhelm Bracke demande le droit de vote pour les femmes à toutes les élections. Ajoutons les femmes suffragistes Deraismes, Maria Vérone, Louise Weiss, et bien sûr

Hubertine Auclert. Souvent elles déposent leur candidature aux élections, candidature toujours rejetée.

Après la Première guerre mondiale, beaucoup ont pensé que les femmes allaient devenir citoyennes. Mais tout au long de la première moitié du 20ème siècle, il y eut les blocages des hommes, et les refus répétés du Sénat. Entre 1914 et 1940, 38 projets de loi issus de l'Assemblée Nationale sont repoussés par le Sénat. Il y eut aussi des réticences dans l'Assemblée consultative provisoire d'Alger (1943-1944). Le 23 Octobre 1943, Marthe Simard, nommée dans cette Assemblée devient la première femme parlementaire. Le 23 mars 1944, le vœu est finalement émis par une majorité de cette Assemblée que les femmes deviennent enfin citoyennes comme les hommes.

Le 21 avril 1944, conformément au vœu de cette Assemblée, c'est un militaire, le Général de Gaulle, qui par ordonnance, donne aux femmes deux droits nouveaux fondamentaux : droit de vote et droit d'être élues. Le vote du Sénat a ainsi été évité. C'est une particularité française : ce droit ne fut pas acquis suite à un débat et un vote parlementaires, mais par ordonnance, dans la foulée de la Résistance.

Le 23 avril, Marthe Simard commente : « Il est anormal que la femme française, qui est depuis longtemps intellectuellement (voyez les concours des universités !) et moralement l'égale de l'homme, ne prenne pas part aux délibérations politiques ». 70 ans plus tard son discours reste d'actualité.

Le droit de vote et d'éligibilité est certes nécessaire ; mais dans le contexte de l'histoire et des mentalités françaises, il n'est pas suffisant et nous constatons qu'il faut aussi des lois contraignantes pour qu'évoluent les pratiques et la réalité.

Danièle Bouchoule, *Elles aussi*